

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX CEDEX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération et la commune de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU pour l'aménagement de la rue Jules FERRY à SAINTE-ALVÈRE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la commune de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU a engagé une opération d'aménagement de surface rue Jules Ferry, dans le bourg de SAINTE-ALVÈRE.

Que dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, opérée le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux est désormais associée à l'opération en cours et à la réalisation de travaux de réseaux d'eaux pluviales.

Que dans un souci de meilleure cohérence technique des travaux conjoints liés à cette opération, la commune de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux s'accordent pour s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes.

Que la commune de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU sera coordonnatrice du groupement de commande et à ce titre assurera la passation des marchés, le suivi de l'exécution des travaux et la gestion administrative des marchés et les demandes de subventions éventuelles, chaque membre du groupement payant les prestations et travaux relevant de sa compétence.

Le Président,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de la constitution d'un groupement de commande avec la commune de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU dans les conditions définies ci-avant.

Article 2 : de signer la convention de groupement de commande.

Fait à Périgueux, le 19 OCT. 2021

Le Président,
Jacques AUZOU

Affiché le : 19 OCT. 2021